



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle	X			
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de présents : 15**

**Nombre de voix délibératives : 15**

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Anthony BADIQUE a été désigné secrétaire de séance

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

2) **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 23 Mai 2020.

Une remarque : retirer la phrase « une information sera adressée aux administrés pour les convier à participer » en bas de la page 5

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

3) **Nomination des délégués :**

• **Délégué sécurité routière :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué à la sécurité routière.



Il faut donc désigner 1 membre.

Monsieur le Maire propose :

- Madame Hélène GAUTHIER

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Nommer Madame Hélène GAUTHIER comme membre délégué Sécurité routière à compter de ce jour, le 11 Juin 2020

Madame Hélène GAUTHIER ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Délégué CNAS :**

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en vigueur, et vu les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué parmi les élus au Comité National d'Action Sociale dont la commune de Vézelois est adhérente.

Il faut donc désigner 1 membre :

Monsieur le Maire propose :

- Madame Adeline LIONNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Nommer Madame Adeline LIONNE comme membre délégué au CNAS à compter de ce jour, le 11 Juin 2020.

Madame Adeline LIONNE ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Délégué La caponnière :**

Conformément aux statuts de l'association « la caponnière » en vigueur, et vu les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué l'association « la caponnière ».

Il faut donc désigner 1 membre :

Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Éric VARNEROT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :



- Nommer Monsieur Éric VARNEROT comme membre délégué de l'association « la caponnière » à compter de ce jour, le 11 Juin 2020

Monsieur Éric VARNEROT ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Délégué Recensement Militaire :**

Conformément aux statuts au recensement militaire en vigueur, et vu les élections du 15 mars 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux délégués au recensement militaire dont la commune de Vézelois est adhérente.

Il faut donc désigner 2 membres : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire propose :

- Madame Agnès DARDAINE
- Madame Adeline LIONNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Nommer à compter de ce jour, le 2020 comme :

**Délégué titulaire:**

- Madame Agnès DARDAINE

Madame Agnès DARDAINE ne prend pas part au vote

**Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

**Délégué suppléant :**

- Madame Adeline LIONNE

Madame Adeline LIONNE ne prend pas part au vote

**Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Commission électorale :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal

Il faut donc désigner 1 membre.



Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Robert DEMOULIN

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Nommer à compter de ce jour, comme Délégué :

**A la commission de contrôle des listes électorales :**

- Monsieur Robert DEMOULIN

Monsieur Robert DEMOULIN ne prend pas part au vote

**Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **Commission d'Appels d'Offres :**

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Messieurs et mesdames BOURQUARD Jimmy, GAUTHIER Hélène,  
SAHRAOUI Amar, membres titulaires

Messieurs et mesdames Monsieur Christophe DELAGRANGE, Madame Agnès  
TAINA et Monsieur Hervé JEANPERRIN membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Ainsi répartis :

Sont ainsi déclarés élus

Messieurs et mesdames BOURQUARD Jimmy, GAUTHIER Hélène,  
SAHRAOUI Amar, membres titulaires

Messieurs et mesdames Monsieur Christophe DELAGRANGE, Madame Agnès  
TAINA et Monsieur Hervé JEANPERRIN membres suppléants pour faire  
partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à  
caractère permanent

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**



4) **Renouvellement Adhésion au service de remplacement** :

Le code général des collectivités territoriales

A Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situation : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de Vézelois serait réel. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

5) **Tarifs centre aéré et périscolaire** :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les tarifs du centre aéré du 06 juillet 2020 au 24 juillet 2020 inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
- La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)



- Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2€ la journée
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif unique de 2 €.
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve les tarifs du centre aéré cités ci-dessus.**

. **Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

### Tarifs périscolaire

Après débat, les membres du conseil municipal de Vézelois décident de définir les tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire par tranche selon les coefficients familiaux. Ainsi, les tarifs applicables à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2020** sont définis comme suit

	Animation matin tarif pour ½ heure	animation midi avec repas (coût pour 2h)	Animation du soir Tarif pour ½ heure
<b>Tranche 1 :</b> QF de 0 A 500 Pour les extérieurs	95 centimes <b>1.05€</b>	5.60 euros <b>6.50 €</b>	95 centimes <b>1.05€</b>
<b>Tranche 2 :</b> QF de 501 A 1000 extérieurs	1€ <b>1.15€</b>	5.95€ <b>7.00€</b>	1€ <b>1.15€</b>
<b>Tranche 3 :</b> QF de 1001 à 1500 extérieurs	<b>1.05€</b> <b>1.25€</b>	<b>6.30€</b> <b>7.50€</b>	<b>1.05€</b> <b>1.25€</b>
<b>Tranche 4 :</b> QF de 1501 à	1.15€ <b>1.35€</b>	7 € <b>8.30€</b>	1.15€ <b>1.35€</b>

Tout retard sera sanctionné par une majoration de 2€ la demi-heure en plus du tarif défini par le coefficient familial.

Tout repas réservé non pris qui n'a pas été annulé par les familles sera facturé 4 €.

Le personnel de la commune de Vézelois bénéficie d'une remise de -30% sur ces tarifs.

En ce qui concerne les familles dont l'enfant est en garde alternée ayant sa résidence dans une des communes de l'entente et une commune extérieure (exemple : une semaine sur deux...), le tarif qui s'applique sera celui de la commune de Vézelois.

L'exposé du Président entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs comme indiqué ci-dessus de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement applicable à partir du 1er septembre 2020.

. **Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**



6) **PLU** :

Le P L U est actuellement en cours de réforme. L'ancienne municipalité avait déjà entamé cette réforme avec le cabinet RUEZ.

Nous allons demander au cabinet RUEZ de remettre à jour le plan en cours avec la réunion des zones occupées.

La date limite du PADD est fixée à fin octobre 2020.

7) **Travaux** :

- Patio : Voir pour la mise en conformité du patio en attente du devis de l'entreprise COULON à Chèvremont. Prévoir 5 000.00 € pour la mise aux normes. Travaux à faire cet été.
  
- Ecole : vitre de l'entrée cassée. Devis en attente pour volet électrique en maternelle
  
- SMA : Carreaux cassés sur la salle. Environ 3000.00 €. Enlever cailloux et remplacer par des dalles. Problème de chauffage, Ventilation. Voir pour une formation sur la chaudière.

8) **Point sur la situation générale** :

Présentation de la trésorerie à jours

9) **Point sur les lagunes** :

Faire le point sur les lagunes avec le Grand Belfort.

10) **Aménagement aires de retournements** :

Chemin sur l'étang : Terrain du paysan pour le retournement du camion poubelle

11) **Point sur l'école** :

Voir le compte rendu de Madame TAINA (joint)



12) **Lancement ILLIWAP et voisins vigilants :**

De 150€/ an à 1000 €/an pour illiwap

13) **Questions diverses :**

- Dossier sécheresse en cours avec les assureurs
- Participation aux concours fleurissement ?
- Cimetière : l'entreprise est venue sur place et refera les réparations.
- Le plan de bornage du terrain derrière la mairie sera bientôt disponible

&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit &&&&